



Le + syndical

A400M : Une sortie exemplaire à réussir

Avril 2009 : l'A400M doit être sauvé !

Décision prise d'intégrer MTAD dans Airbus pour mettre en place une organisation unique capable de gérer de bout en bout des programmes aussi importants que l'A400M et les avions ravitailleurs.

Septembre 2013 : l'A400M doit sortir du périmètre Airbus !

Suite à l'échec de la stratégie 2020 et de l'équilibrage des activités civiles et militaires dans le Groupe, la décision est prise de créer une nouvelle entité Airbus Defense & Space et d'y regrouper les divisions Astrium, Cassidian et Airbus Military.

Derrière cette annonce, la direction explique qu'il y a une logique industrielle à intégrer l'A400M dans la nouvelle division : les périphériques militaires et leur support sont développés par Cassidian (calculateurs militaires, systèmes d'autoprotection, cargo et ravitaillement). Ils restent l'essentiel du développement de l'avion pour les 2 ans à venir. A contrario, il n'y aura plus de modifications lourdes sur la structure avion.

Derrière cette annonce, il y a un ensemble d'activités (engineering, procurement, etc...) du programme qui rejoindra Airbus Defense & Space.

Derrière cette annonce, il y a surtout des hommes et des femmes qui s'interrogent sur leur devenir.

La **CFE-CGC** lors des dernières consultations en comités européens et en CCE a d'ores et déjà posé nombre de questions mais veut plus précisément savoir :

- Le périmètre exact du détournement A400M et les conséquences pour les salariés d'Airbus
- A quel moment les salariés et instances représentatives seront informés
- Le traitement social des salariés qui ne souhaiteront pas rejoindre Airbus D&S
- La localisation géographique des salariés qui souhaiteraient être transférés dans Airbus D&S
- Les garanties offertes aux salariés qui souhaiteraient accompagner de manière transitoire le transfert de l'activité
- Les moyens spécifiques mis en œuvre pour suivre le reclassement des salariés concernés.

La **CFE-CGC** ne transigera pas et restera mobilisée tout au long du processus de transfert. Elle exigera que tout salarié concerné puisse recevoir un support adapté afin de retrouver un poste conforme à ses attentes dans Airbus.

La règle d'or de la direction est que les changements chez Airbus Military et dans le programme A400M soient conduits d'une façon maîtrisée et progressive sans perturber l'activité.

La règle d'or de la CFE-CGC est qu'en aucun cas les salariés ne soient perturbés par ces changements et soient prioritaires pour un redéploiement.

Toulouse le 6 février 2014